

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 3 février 2009 à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-02-12

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 30 : autres items

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JANVIER 2009

LÉGISLATION

4. DEMANDE DE MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME
 - 4.1) ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 83-2009 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 54-2006
 - 4.2) ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 84-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 55-2006

5. MANDAT : AMÉNAGISTE DU TERRITOIRE ET URBANISTE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
6. SUIVI : RÈGLEMENT # 81-2008 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES
 - 6.1) AVIS DE MOTION
 - 6.2) DEMANDE À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DE PRENDRE EN CHARGE LA PERCEPTION DES DROITS AUPRÈS DES EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIERES
7. MODIFICATION : RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 78-2008 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET D'UN SOUFFLEUR
8. MANDAT - FIRME GÉNIVAR
 - 8.1) RÉALISATION DU PLAN – RUE CHAMPAGNE NORD
 - 8.2) RÉALISATION DU PLAN – RUE BELLEGARDE

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE : PUBLICITÉ - JOURNAUX
10. RENOUVELLEMENT DE L'ESPACE PUBLICITAIRE : SALLE COMMUNAUTAIRE
11. SUIVI : INTERNET HAUTE VITESSE
12. DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

FINANCES

13. SUIVI : DOSSIER - VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES
14. COMPTES DU MOIS

ÉQUIPEMENT - MACHINERIE

15. CAMION-CITERNE : MISE AU RANCART – AUTORISATION DU SIGNATAIRE
16. ACHAT : ÉQUIPEMENTS POUR LES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT

LOISIRS-SÉCURITÉ PUBLIQUE

17.SOUSSION :

17.1) TRACTEUR

17.2) SOUFFLEUR À NEIGE

18.SERVICE DES INCENDIES :

18.1) RENCONTRE : PRÉVENTION/AGRANDISSEMENT
CASERNE

18.2) EMBAUCHE - RICHARD GOSSELIN : PLAN
D'INTERVENTION

18.3) TEST : APPAREILS RESPIRATOIRES

18.4) NOMINATION : POMPIER VOLONTAIRE

18.5) FORMATION – POMPIERS 1 (4 POMPIERS- FÉVRIER)

18.6) ACHAT : BUNKER (HABIT DE POMPIER COMPLET)

19.COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-HONORÉ DE SHENLEY :

19.1) CAUTIONNEMENT – COMITÉ DES LOISIRS DE ST-
HONORÉ DE SHENLEY : AUTORISATION DES
SIGNATAIRES

19.2) INAUGURATION : GLACE RÉFRIGÉRÉE

20.SUIVI : AIDE FINANCIÈRE – ANIMATEUR EN LOISIRS

21.SUIVI : PROJET DU SENTIER VÉLO-PÉDESTRE

22.CLUB DE MOTONEIGISTES BEAUX-SENTIERS : DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE – PIÈCE DE THÉÂTRE

PERSONNEL

23.INSPECTEUR EN BÂTIMENT : FORMATION –
L'INSALUBRITÉ DES BÂTIMENTS

24.EMPLOYÉS MUNICIPAUX – COLS BLEUS :
MODIFICATION DE L'HORAIRE D'ÉTÉ (JOURNÉE DU
VENDREDI)

25.EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2009

INFORMATION

26.SONDAGE : IMPLANTATION D'UNE MAISON DES JEUNES
À ST-HONORÉ-DE-SHENLEY

27.RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

28.RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

29. CORRESPONDANCE

30. AUTRES ITEMS

- ACHAT : DOUILLE À COUPLE DE SERRAGE (TORQUE-BARRE)

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

32. CLÔTURE DE LA SESSION

3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JANVIER 2009

2009-02-13

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 6 janvier 2009 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal susmentionné rédigé par la Directrice Générale-Secrétaire-Trésorière.

4. DEMANDE DE MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

4.1) ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 83-2009 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 54-2006

2009-02-14

Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement # 83-2009 amendant le plan d'urbanisme.

4.2) ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 84-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 55-2006

2009-02-15

Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement # 84-2009 amendant le règlement de zonage.

5. MANDAT : AMÉNAGISTE DU TERRITOIRE ET URBANISTE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

2009-02-16

Considérant que le conseil municipal désire modifier le plan d'urbanisme et le règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone commerciale;

Considérant que pour ce faire, les services-conseils en matière d'urbanisme de la MRC de Beauce-Sartigan sont nécessaires;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé

par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de retenir les services de Madame Louise Roy, aménagiste et urbaniste de la MRC de Beauce-Sartigan, pour effectuer les ajustements nécessaires jusqu'à l'adoption finale des règlements ainsi que l'élaboration et la réalisation des travaux cartographiques.

6. SUIVI : RÈGLEMENT # 81-2008 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

6.1) AVIS DE MOTION

Le conseiller Monsieur Denis Champagne donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 9.2 du règlement numéro 81-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

6.2) DEMANDE À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DE PRENDRE EN CHARGE LA PERCEPTION DES DROITS AUPRÈS DES EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIERES

2009-02-17

Considérant qu'en vertu de la loi sur les compétences municipales, une municipalité régionale de comté peut percevoir les droits auprès des exploitants de carrières et sablières ;

Considérant que la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan a décidé de ne pas exercer ce pouvoir ;

Considérant que devant ce fait, chaque municipalité locale doit percevoir les droits auprès desdits exploitants et conclure des ententes entre les municipalités dont les substances assujetties transitent sur leurs territoires pour l'attribution des sommes provenant de ladite perception ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité de demander à la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan de faire les représentations nécessaires auprès du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour prendre en charge la perception des droits auprès des exploitants de carrières et sablières, et ce, dès l'année 2009.

7. MODIFICATION : RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 78-2008 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET D'UN SOUFFLEUR

2009-02-18

Considérant que le ministère des Affaires municipales et des Régions – direction des affaires juridiques demande de corriger la codification des annexes relatives à l'acquisition du souffleur à neige qui apparaissent à l'article 1 du règlement # 78-2008 afin de les renommer annexes « C » et « D »;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par

Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'adopter la correction suivante :

L'article 1 du règlement se lit comme suit :

Le conseil est autorisé à faire l'acquisition d'un tracteur selon le devis descriptif de décembre 2008, tel qu'il appert des estimations budgétaires préparées par Monsieur Augustin Lemieux en date du 24 novembre 2008 et du 3 décembre 2008, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme Annexe « A » et « B ». De plus, le conseil est aussi autorisé à faire l'acquisition d'un souffleur à neige de marque Beaulieu, modèle SV 1200H selon le devis descriptif de décembre 2008, tel qu'il appert de l'estimation budgétaire préparée par Monsieur Firmin Beaulieu en date du 3 décembre 2008, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme Annexe « A » et « B ». Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 200 000 \$ pour les fins du présent règlement.

Or, on devrait lire :

Le conseil est autorisé à faire l'acquisition d'un tracteur selon le devis descriptif de décembre 2008, tel qu'il appert des estimations budgétaires préparées par Monsieur Augustin Lemieux en date du 24 novembre 2008 et du 3 décembre 2008, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme Annexe « A » et « B ». De plus, le conseil est aussi autorisé à faire l'acquisition d'un souffleur à neige de marque Beaulieu, modèle SV 1200H selon le devis descriptif de décembre 2008, tel qu'il appert de l'estimation budgétaire préparée par Monsieur Firmin Beaulieu en date du 3 décembre 2008, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme Annexe « C » et « D ». Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 200 000 \$ pour les fins du présent règlement.

8. MANDAT - FIRME GÉNIVAR :

8.1) RÉALISATION DES PLANS – RUE CHAMPAGNE NORD

2009-02-19

Considérant que le réseau d'aqueduc et d'égout de la rue Champagne Nord, entre la rue Principale et l'École Ste-Thérèse, date approximativement des années 1950;

Considérant qu'une réfection s'impose;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de retenir les services de la Firme Génivar pour effectuer les relevés et les plans en vue de la réfection des services d'aqueduc et d'égouts dans la rue Champagne Nord entre la rue Principale et l'École Ste-Thérèse.

8.2) RÉALISATION DES PLANS – RUE BELLEGARDE

2009-02-20

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme Génivar pour effectuer les relevés et les plans en vue de la réfection des services d'aqueduc et d'égouts de la rue Bellegarde entre la rue Principale et le numéro civique 431 ainsi que la deuxième phase de

drainage de l'égout pluvial rue Poulin/Bellegarde.

9. DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE : PUBLICITÉ – JOURNAUX

2009-02-21 **Considérant** que le conseil municipal désire promouvoir le développement domiciliaire et les différents programmes « d'accès à la propriété »;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'acheter la page centre de l'Eclaireur-Progrès pour un montant maximal de mille dollars (1000) afin de promouvoir le développement domiciliaire, les différents programmes « d'accès à la propriété » et d'offrir aux commerces et industries de notre localité de se joindre à la publicité.

10. RENOUELEMENT DE L'ESPACE PUBLICITAIRE : SALLE COMMUNAUTAIRE

2009-02-22 **Il** est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de verser la cotisation annuelle d'un montant de cinquante dollars (50) pour l'espace publicitaire à la salle communautaire.

11. SUIVI : INTERNET HAUTE VITESSE

2009-02-23 **Considérant** que depuis quelques mois un comité s'est formé au sein des communautés de St-Benoît-Labre et de St-Honoré-de-Shenley afin d'étudier la possibilité d'installer un réseau d'Internet haute vitesse dans nos secteurs ruraux soit par le biais d'une coopérative ou autre;

Considérant que le comité a déjà plusieurs recherches d'effectuées ainsi que la saisie de donnée auprès de différentes ressources et organismes. Une grande partie du travail est déjà réalisée dans nos milieux et l'étude complète est en voie de se finaliser;

Considérant que suite à une rencontre d'information à la MRC de Beauce-Sartigan le 27 janvier 2009 les municipalités intéressées par le projet demandent à cette dernière d'effectuer une étude sur l'ensemble du territoire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie les démarches des autres municipalités auprès de la MRC de Beauce-Sartigan afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du pacte rural pour la réalisation d'une étude d'implantation du réseau d'Internet haute vitesse dans les secteurs ruraux de la MRC. Par contre, notre municipalité se retire du groupe étant donné qu'une partie du travail est déjà réalisée dans notre communauté mais désire quand même bénéficier des sommes allouées du pacte rural pour finaliser l'étude.

Il est attendu que si des argents sont injectés dans ce projet la Municipalité de St-Honoré-de-Shenley s'engage à affecter les argents

du pacte rural au comité responsable de l'étude d'implantation du réseau d'Internet haute vitesse.

2009-02-24 **Considérant** que le secteur rural de notre municipalité n'est pas desservi par le service d'Internet haute vitesse;

Considérant que les compagnies privées ne sont pas intéressées à déployer de nouveaux réseaux;

Considérant que le gouvernement provincial possède une enveloppe de près de 24 millions dollars pour brancher les communautés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité de demander à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Madame Nathalie Normandeau, de mettre en place, le plus rapidement possible, un programme de répartition des fonds afin de desservir nos contribuables résidant dans le secteur rural avec le service d'Internet haute vitesse.

2009-02-25 **Considérant** que le gouvernement fédéral a annoncé, lors du dépôt de son budget 2009-2010, qu'une enveloppe budgétaire était réservée pour le déploiement du service d'Internet haute vitesse en région;

Considérant qu'un comité provisoire composé de contribuables de St-Benoît-Labre et de St-Honoré-de-Shenley travaille actuellement sur ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité de demander à Monsieur Maxime Bernier, député de Beauce, d'appuyer le comité provisoire dans leurs démarches afin de s'assurer que les secteurs ruraux de nos municipalités soient desservis par le réseau d'Internet haute vitesse.

12. DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

2009-02-26 **Considérant** qu'en vertu de la résolution numéro 2008-12-372, les services de Monsieur Patrick Roy ont été retenus pour effectuer le déneigement des trottoirs pour une période d'essai d'un mois;

Considérant que ladite période d'essai est terminée;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de retenir les services de Monsieur Patrick Roy pour le déneigement des trottoirs jusqu'à la fin de la saison hivernale 2008-2009.

13. SUIVI : DOSSIER - VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

2009-02-27 **Considérant** qu'en vertu de la résolution 2008-11-315, les dossiers de propriétés dont les comptes de taxes 2007 n'ont pas été acquittés sont transmis à la MRC de Beauce-Sartigan pour vente de non-paiement de taxes;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Quirion, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de ne pas transmettre à la MRC de Beauce-Sartigan les dossiers dont le solde de l'année de 2007 est inférieur à trente dollars (30).

14. COMPTES DU MOIS

2009-02-28

Les comptes du mois de janvier sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2009 au montant de 177 921.02 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 122 711.78 \$, les comptes à payer représentent 35 521.61 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 19 687.63 \$.

Une liste des comptes payés pour la fin de l'année 2008 est déposée au montant de 24 625.81\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2009 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2009-02-28.

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

15. CAMION-CITERNE : MISE AU RANCART – AUTORISATION DU SIGNATAIRE

2009-02-29

Considérant que le camion-citerne fut accidenté et déclaré perte totale par les assurances au cours de l'été 2008 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de mettre le camion-citerne (LA56964 6 / TCE665V606498) au rancart et d'autoriser Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Très. à signer tous les documents requis.

16. ACHAT : ÉQUIPEMENTS POUR LES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT

2009-02-30

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 10 coupeaux

pour sens unique à 218 \$/chacun, de 5 couteaux pour l'aile de côté à 200 \$/chacun, de 80 sabots de sens unique à 33.50\$/chacun et 30 nez acier à 39 \$/chacun.

17.SOUSSION :

17.1) TRACTEUR

Dans l'attente de l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et des Régions, ce point est remis à la prochaine séance.

17.2) SOUFFLEUR À NEIGE

Dans l'attente de l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et des Régions, ce point est remis à la prochaine séance.

18.SERVICE DES INCENDIES :

18.1) RENCONTRE : PRÉVENTION/AGRANDISSEMENT CASERNE

Une rencontre est fixée à jeudi le 12 février 2009 à 19h00 à la caserne incendie pour discuter de la prévention et de l'agrandissement de la caserne.

18.2) EMBAUCHE - RICHARD GOSSELIN : PLAN D'INTERVENTION

2009-02-31

Considérant que le service des incendies doit concevoir des plans d'intervention pour tous les commerces et industries de notre municipalité en vertu du schéma de couverture de risques ;

Considérant Monsieur Richard Gosselin désire réaliser les plans d'intervention en tant que travailleur autonome ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de retenir les services de Monsieur Richard Gosselin comme travailleur autonome pour l'année 2009, au taux horaire de 17.47 \$/hre pour la conception des plans d'intervention.

18.3) TEST : APPAREILS RESPIRATOIRES

2009-02-32

Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'autoriser les tests sur les appareils respiratoires d'un montant approximatif de sept cents dollars (700).

18.4) NOMINATION : POMPIER VOLONTAIRE

2009-02-33 **Considérant** que la direction du service des incendies recommande au conseil municipal de retenir les services de Monsieur Martin Mathieu à titre de pompier volontaire ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de retenir les services de Monsieur Martin Mathieu à titre de pompier volontaire.

18.5) FORMATION – POMPIERS 1 (4 POMPIERS-FÉVRIER)

2009-02-34 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Madame Nathalie Champagne, de Messieurs Keven Bilodeau, René Quirion et Martin Mathieu à la formation ayant pour titre *Pompier 1*.

18.6) ACHAT : BUNKER (HABIT DE POMPIER COMPLET)

2009-02-35 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un uniforme (bunker) complet de pompier au montant de mille cinq cents dollars (1 500) incluant les taxes.

19. COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-HONORÉ DE SHENLEY :

19.1) CAUTIONNEMENT – COMITÉ DES LOISIRS DE ST-HONORÉ DE SHENLEY : AUTORISATION DES SIGNATAIRES

2009-02-36 Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Herman Bolduc, maire et Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Très. à signer tous les documents nécessaires pour le cautionnement du Comité des Loisirs de Saint-Honoré de Shenley.

19.2) INAUGURATION : GLACE RÉFRIGÉRÉE

2009-02-37 **Considérant** que le Comité des Loisirs de Saint-Honoré-de-Shenley organise une Fête familiale hivernale, le 1^{er} mars prochain ;

Considérant que le conseil municipal désire profiter de l'occasion pour inaugurer le système de glace réfrigérée ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'inaugurer le système de glace réfrigérée, le 1^{er} mars prochain, et d'octroyer un montant de deux cent cinquante dollars (250) pour servir un vin d'honneur et couvrir les dépenses inhérentes.

20. SUIVI : AIDE FINANCIÈRE – ANIMATEUR EN LOISIRS

2009-02-38 **Considérant** que la municipalité s'est engagée, lors de l'adoption du plan d'action de la politique familiale et du pacte rural, à embaucher, avec la collaboration du comité des loisirs, un animateur en loisirs;

Considérant qu'une aide financière serait disponible par le biais du programme du Centre local d'emploi;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de mandater Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Très. à remplir les formulaires nécessaires pour obtenir une aide financière en vue de l'embauche d'un animateur en loisirs.

21. SUIVI : PROJET DU SENTIER VÉLO-PÉDESTRE

2009-02-39 **Considérant** que le projet d'aménagement du sentier vélo-pédestre se réalisera en plusieurs phases;

Considérant qu'en vertu du plan déposé par le comité, le tracé de la première phase serait le suivant :

- l'accotement de la rue Boutin;
- la berge du ruisseau Foley côté ouest;
- l'accotement du boulevard Ennis;
- le sentier existant du lot 21-A-P rang 8 Sud à l'arrière des bâtiments de l'Exposition Agricole.

Considérant que le dossier est dûment complété et qu'une demande de financement peut être présentée dans le cadre du Pacte rural;

Considérant que ledit programme exige une participation financière de 20 % de la municipalité;

En conséquence, il est proposé Mario Breton, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité que

- le plan du sentier déposé par le comité du sentier vélo-pédestre fait partie intégrante de la présente résolution;
- la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à contribuer pour un montant minimal de 20 % du projet. La contribution de la municipalité comprend les salaires et avantages marginaux des employés municipaux, les équipements roulants tels que la chargeuse-rétrocaveuse et les camions de voirie ou autres équipements nécessaires ainsi que la fourniture des tuyaux de béton et des lumières de rue;
- D'autoriser Monsieur Herman Bolduc, maire, et Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Très. à signer tous les documents relatifs à ce projet.

22. CLUB DE MOTONEIGISTES BEAUX-SENTIERS : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PIÈCE DE THÉÂTRE

2009-02-40 **Considérant** que le Club de motoneigistes Beaux-Sentiers organise une pièce de théâtre qui aura lieu à l'auditorium de la Polyvalente

Bélangier le 21 février prochain pour amasser des fonds;

Considérant que ledit club demande une aide financière;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de faire l'acquisition de deux billets au montant de trente dollars en guise d'aide financière.

23. INSPECTEUR EN BÂTIMENT : FORMATION – L'INSALUBRITÉ DES BÂTIMENTS

2009-02-41

Considérant que Monsieur Rolland Carrier, inspecteur en bâtiment, désire suivre la formation ayant pour titre *L'insalubrité des bâtiments – module 2 (technique)* ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Monsieur Rolland Carrier à la formation citée en préambule.

24. EMPLOYÉS MUNICIPAUX – COLS BLEUS : MODIFICATION DE L'HORAIRE D'ÉTÉ (JOURNÉE DU VENDREDI)

2009-02-42

Considérant que les employés municipaux, cols bleus, demandent au conseil municipal de modifier l'horaire d'été pour la journée du vendredi;

Considérant que lesdits employés désirent débiter leur quart de travail le vendredi à 7h30 au lieu de 8h00 et de terminer leur journée de travail à 14h30 au lieu de 15h00;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande des employés municipaux, cols bleus, et de modifier l'horaire de travail en période estivale pour la journée du vendredi comme suit : de 7h30 à 12h00 et 13h00 à 14h30.

25. EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2009

2009-02-43

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Edith Quirion, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à produire une demande d'aide financière, dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2009*, embauchant un étudiant pendant la période estivale pour la finalisation de la carte touristique selon les volumes de la Saga des Grégoire (histoire de notre municipalité) au taux horaire de dix dollars et soixante et six sous (10,66) de l'heure.

26. SONDAGE : IMPLANTATION D'UNE MAISON DES JEUNES À ST-HONORÉ-DE-SHENLEY

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés., avise la population qu'un sondage a été distribué afin de connaître leur

opinion, face à l'implantation d'une maison des jeunes dans notre localité, pour les adolescents de 12 à 17 ans.

27. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

28. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Monsieur Mario Breton, délégué, résume les principaux points discutés à la séance régulière de la Régie Intermunicipale.

29. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois de janvier 2009. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

30. AUTRES ITEMS :

- **ACHAT : DOUILLE À COUPLE DE SERRAGE (TORQUE-BARRE)**

2009-02-44

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité de faire l'acquisition d'une douille à couple de serrage (torque-barre) de 425 lbs pour un montant approximatif de trois cents dollars (300).

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence de contribuables, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

32. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2009-02-45

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de mettre fin à la présente séance. Il est 21h00.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.